



**Déclaration préalable
aux conditions particulières**

Votre N° d'identifiant : 00739564
Votre N° de contrat : GC00350630 / Avenant N° 8

Villenave d'ornon, le 28/10/2022

Mademoiselle GOMEZ VIOLAINE
4 RUE D'ANGLETERRE
RESIDENCE D'ANGLETERRE
BAT A APART 26
33720 PODENSAC

Je soussigné(e), VIOLAINE GOMEZ, souscripteur du contrat, déclare pour moi-même, l'exactitude des renseignements apportés ci-dessous.

	Votre réponse	
	OUI	NON
Nature de permis de conduire		
Les conducteurs autorisés* possèdent-ils actuellement un permis de conduire de catégorie B définitif, européen et/ou français en vigueur ?	☐	☐
Antécédents des personnes autorisées à conduire le véhicule		
Au cours des 60 derniers mois, l'un des conducteurs* a-t-il fait l'objet :		
▪ d'un procès-verbal pour délit de fuite ?	☐	☐
▪ d'un procès-verbal pour refus d'obtempérer ?	☐	☐
▪ d'un procès-verbal pour conduite sous l'emprise de stupéfiant ?	☐	☐
▪ d'un procès-verbal pour alcoolémie positive ?	☐	☐
▪ d'une annulation, suspension ou retrait pour une période supérieure à 2 mois du permis de conduire ?	☐	☐
Antécédents d'assurance		
Au cours des 36 derniers mois, l'un des conducteurs* a-t-il été résilié par une compagnie d'assurance ?	☐	☐
si oui précisez le motif	-----	
Au cours des 36 derniers mois, les conducteurs* ont-ils fait l'objet d'une interruption d'assurance supérieure à 6 mois ?	☐	☐
Information complémentaire		
Avez-vous des enfants, titulaires du permis de conduire depuis moins de 3 ans, conduisant votre véhicule au moins une fois par semaine ?	☐	☐

En cas d'omission ou de fausse déclaration, il sera fait application des sanctions prévues par le Code des assurances (règle proportionnelle ou nullité de contrat, Art. L113.8 et L113.9 du Code des assurances). Les signataires, ci-dessous, certifient l'exactitude des renseignements qui servent de base aux conditions particulières. Vous êtes tenu de nous déclarer, en cours de contrat, toute modification ou circonstances nouvelles qui ont pour conséquence de rendre inexacts ou caduques les réponses que vous venez de faire. Cette déclaration doit nous être faite :
- avant le changement s'il provient de votre fait,
- par lettre recommandée ou auprès de votre interlocuteur habituel, dans un délai de 15 jours après que vous ayez eu connaissance du changement.

Le :

Signature précédée de la mention **"lu et approuvé"**

* Les conducteurs autorisés sont le souscripteur, conjoint, concubin ou partenaire Pacsé désignés au contrat.